

Procès-verbal de la 3e assemblée générale du groupement forestier Noir Bois - Chételay

09 juin 2022
Présidence Othmar Fringeli

Séance convoquée via le courrier aux membres du 18.05.2022

Ordre du jour :

1. Ouverture, salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV de l'assemblée générale du 28 octobre 2021
4. Rapport du président
5. Finances
 - a. Présentation des comptes 2021
 - b. Rapport des vérificateurs
 - c. Approbation des comptes
6. Comité, démissions, nominations
7. Participation du groupement au frais d'exploitation d'une coupe.
- Première ½ h de travail du garde
8. Activités 2022
9. Rapport du garde, état sanitaire et situation du marché
10. Intervention de Pascal Koller, collaborateur de l'Office de l'Environnement RCJU
11. Divers



1 Ouverture, salutations

Ouverture de l'assemblée par Othmar Fringeli. Salutations officielles et excuses de Lucie Babey, Aubin Montavon, Bernard Queloz, Michel Parrat, Roland Willemin, Bertrand Juillerat et Gérard Membrez.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.
11 personnes présentes (comité compris).

2 Nomination des scrutateurs

Georges Kottelat est nommé scrutateur.

3 Approbation du PV de l'assemblée générale du 28 octobre 2021

La lecture du PV de la 2^e assemblée n'est pas demandée. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

4 Rapport du président

Le comité s'est réuni à 2 reprises depuis la dernière assemblée pour planifier les travaux de l'année et organiser l'assemblée générale.

Pour cette année, le comité n'a pas prévu d'éparage des bords des chemins. Dans un premier temps, l'équipe du Triage forestier devait ouvrir les renvois d'eau avant les orages de l'été. Une intervention plus lourde fera l'objet d'une appréciation à la fin de l'été.

En date du 3 février 2022, une séance avec :

- Monsieur Jean-Claude Jolidon, caissier de la commune de Courtételle,
- Mme Anne Willemin employée administrative à la commune de Courtételle,
- Monsieur Mirco Bellè caissier de la commune de Haute-Sorne,
- Monsieur Othmar Fringeli, président et
- Monsieur Gérald Fringeli, caissier.

Cette séance avait pour objectif de clarifier les relations et les obligations entre les communes et notre groupement. Les discussions ont porté sur la facturation par les communes aux propriétaires et le versement au groupement des sommes dues.

À ce jour, tous les versements de la part des communes ne sont pas encore réglés.

Nous avons aussi déterminé la manière de transmettre la liste des adresses. Les communes mettent à jour les listes des membres.

Pour notre part, selon les statuts, nous devons établir un rapport annuel aux communes sur l'entretien des chemins et autres ouvrages collectifs.

Par suite d'une aimable invitation du groupement forestier Les Esserts, groupement situé sur la commune de Corban, j'ai participé à une matinée de visite en forêt suivi d'une fondue à la cabane forestière du Plain Fayen au-dessus de Vermes. Monsieur Jean-Claude Kormann, garde forestier au Triage Val Terbi nous a guidé pour une visite sur le haut du Plain Fayen dans un secteur touché par la tempête Joachin de décembre 2011 et de secteurs touchés par le bostryche. Le contenu fort intéressant, de la visite nous a permis des échanges sur la sylviculture, les maladies, le rajeunissement et les dangers liés à l'exploitation après une tempête. Cette journée s'est déroulée le samedi 2 avril avec un beau tapis de 25 cm de neige.

Le groupement forestier des Esserts, constitué en 2010, rassemble 42 propriétaires privés pour une surface de 48 hectares, la Bourgeoisie de Corban avec une surface de 43 hectares, la Commune de Corban 0,2 hectare de pistes abornées et la Commune de Courchapoix pour 0,05 hectare de chemin.

Notre comité invitera une délégation du Groupement forestier Les Esserts lors d'une de nos prochaines activités afin de pouvoir échanger sur nos différentes situations.

Au Registre foncier de la RCJU, en date du 16 décembre 2021, vos parcelles situées dans le périmètre du Groupement ont reçu la mention « Membres du groupement forestier Noir Bois – Chételay » Cela règle la question de l'information aux nouveaux propriétaires concernant la participation des parcelles au groupement forestier.

5 Finances

a Présentation des comptes

Présentation des comptes détaillée par Gérald Fringeli, secrétaire-comptable. L'exercice 2021 boucle sur une perte de 623.60 CHF qui est due aux travaux d'entretien supplémentaires nécessaires après les orages de l'été. Le total du bilan est de 20.379 CHF et le capital propre a augmenté cette année d'un peu plus de 1900 CHF. La situation financière est donc jugée bonne même si l'ensemble du capital n'est pas concrètement sur le compte du Groupement en raison des difficultés du groupement à encaisser les participations communales et les contributions des membres. La situation devrait se régler cette année en lien avec la rencontre du 3 février 2022 (voir ci-dessus).

b Rapport des vérificateurs

M. Francis Cortat et M. Jean Joliat, vérificateurs des comptes, ont vérifié les comptes pour l'exercice 2021 et font la lecture du rapport des vérificateurs.

c Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

6 Comité, démissions et admissions

Aucune démission n'est à signaler.

Othmar annonce que c'est sa dernière année et que le comité recherche déjà quelqu'un pour le compléter.



7 Participation du groupement aux frais d'exploitation d'une coupe

Le président présente l'objet proposé : L'exploitation de petites quantités de bois à mettre en valeur par le garde forestier est péjorée par les frais de garde pour son travail.

Le comité propose que la première ½ h de facturation des travaux du garde forestier pour le cubage et la vente de bois soit prise en charge par le Groupement forestier, ceci afin de favoriser l'exploitation des petites interventions et à contribuer au maintien de l'état sanitaire des parcelles forestières. Cette prise en charge débiterait à partir du 1er septembre 2022, date du début de l'année d'exploitation forestière.

Le montant de cette prestation n'est pas pris dans le cadre du budget de fonctionnement. Le montant sera prélevé sur la dotation des autorités subventionnantes de 15'000 CHF. Le but de cette dotation est de favoriser les activités des membres du groupement en faveur de la forêt.

Différentes remarques permettent encore d'apporter des précisions :

- Il n'y a pas de limite par rapport à la taille de la coupe car seule la première demi-heure de travail du garde est payée.
- Cette mesure qui est nouvelle est testée dans un premier temps et le comité réévaluera la mesure régulièrement et les membres seront tenus au courant.
- Le garde-forestier cherche à favoriser les coupes communes entre propriétaire. Dans ce cas, chaque propriétaire sera au bénéfice d'une demi-heure.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8 Activité 2022

Le comité informe qu'il souhaite organiser une visite du reboisement de la décharge de Bonfol, visite guidée par Pascal Girardin, garde forestier du triage des Chênes. Trois dates en septembre sont en discussion. La visite se fera un samedi. Cette visite pourra être combinée avec une visite célèbres étangs de Bonfol. La proposition doit encore être discutée et le comité proposera un programme aux membres.

Autres activités proposées par les membres présents : Thermoréseau, Fagus au Breuleux. À terme, production d'hydrogène à Glovelier.

9 Rapport du garde, état sanitaire et situation du marché Josse Crétin, Garde forestier

Très bonne année au niveau du marché du bois tant pour le résineux que pour le feuillus. Actuellement, on n'est pas en période de coupe mais s'il vient du bostryche le marché n'est pas à la baisse. La météo du printemps nous a certainement épargné une génération de bostryche cette année.

Pour la saison prochaine, les tendances sont difficiles à prévoir mais la situation a l'air plutôt bonne.

Josse rappelle que tout le conseil au propriétaire est gratuit pour les privés. Il est à disposition pour tous renseignements complémentaires.



10 Intervention de Pascal Kohler, collaborateur de l'Office de l'Environnement RCJU

Pascal Kohler présente les conclusions de la statistique forestière jurassienne sur l'exploitation forestière entre 2011 et 2021.

L'exploitation est en légère augmentation depuis les dernières années. Ceci s'explique certainement par l'augmentation des chablis et par l'augmentation de l'exploitation par les propriétaires privés. On constate aussi une certaine augmentation du bois énergie également dans les dernières années au détriment du bois d'industrie.

Au niveau de la plantation de jeunes arbres, l'augmentation est considérable ces dernières années notamment en raison des compensations d'arbres bostrychés. Cette tendance devrait se poursuivre. Les soins culturaux sont beaucoup sollicités dans le canton et ce de manière régulière.

Les subventions annuelles, tous types confondus, représentent 3.5 Mio de francs. Au niveau fédéral, la motion Faessler a amené encore 1.5 Mio de CHF pour l'adaptation des forêts au changement climatique.

11 Divers

Bernard Queloz nous informe que les Cycles Joliat ont offert 400 plants forestiers avec protections qui ont été plantés dans les forêts de Courtételle. Ce geste a pour motif une compensation écologique à la construction des batteries pour vélos électriques vendus.

Une partie de ces plants ont été mis à demeure dans le cadre d'une journée nature organisée et préparée par l'équipe du triage, avec la collaboration de la société d'Embellissement et surtout la participation très motivée de 2 classes d'école de Courtételle.

Les remerciements vont à l'équipe des Cycles Joliat pour la conception de cette initiative.

La séance est levée à 21h03.

Delémont, le 9.6.2022 / Gérald Fringeli